



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190319-D2019_18-DE
Reçu le 22/03/2019

DELIBERATION

N°2019-18 du 19 mars 2019

**OBJET – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 :
Association du Personnel de la CCB**

Rapporteur : M. Sébastien FINE

Le 19 mars 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 mars 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Patricia ARNAUD est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à Mme Nicole GUÉRIN
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD
Mme Catherine GUIGLI à M. Yvon AIGUIER

Vu la demande de subvention pour l'année 2019 d'un montant de 10 500 € formulée par l'Association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Considérant que l'Association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais met en place toutes formes d'actions, d'aides et d'activités jugées opportunes durant l'année, en faveur du personnel adhérent (personnels de la C.C.B. et des communes membres de la C.C.B.).

Vu les avis des Commissions et Bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide du versement d'une subvention à hauteur de 10 500 € en direction de l'Association du Personnel de la Communauté de Communes du Briançonnais,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Général 2019 de la Collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,

Gérard FROMM

Date affichage : 22 MARS 2019